



Chers Confrères, Chères Consœurs,

Les dernières semaines ont apporté des signaux clairs. Lors de la réunion du 25 novembre au ministère de l'Économie, la ministre de l'Action et des Comptes publics a réaffirmé l'engagement de l'État : pas de report prévu, le cap est maintenu, et le pilote en production devrait démarrer fin février 2026. L'échéance du 1er septembre 2026 est donc plus que jamais d'actualité ! C'est dans cet esprit que nous vous proposons ce mois-ci de prendre un peu de hauteur sur les flux de votre cabinet et de vos clients, pour identifier concrètement ce qui va changer et ce qui restera en dehors du champ de la réforme.



**Gilles BÖSIGER**  
Vice-président OEC Paris - Île de France

### **3 actions concrètes à mener**

#### **1. Vérifiez l'interopérabilité entre votre plateforme agréée et votre logiciel de production**

Aucune obligation ne contraint une plateforme à se connecter à votre logiciel de

production comptable. Si vous faites le mauvais choix, vous risquez donc de devoir récupérer manuellement les factures sur un extranet tiers pour les importer ensuite dans votre outil.

N'hésitez pas à interroger l'éditeur de plateforme envisagé sur les connexions disponibles de façon à pouvoir automatiser votre tenue comptable.

## 2. Anticipez la gestion des flux hors facture électronique

Selon certaines estimations, entre 20 et 30% des flux de factures d'achat ne transiteront pas par les plateformes agréées. Les tickets de caisse, les tickets de péage, les notes de restaurant en dessous du seuil de 150€ et les factures de fournisseurs internationaux resteront notamment hors du champ de l'e-invoicing. Vos solutions de reconnaissance automatique de caractères conserveront donc toute leur utilité.

## 3. Préparez-vous au e-reporting sur les achats internationaux

Le e-reporting sur les achats s'applique aux acquisitions intracommunautaires, certains cas d'autoliquidation à l'international et les achats de prestations de services internationaux (au sein de l'UE ou hors UE). Clarifiez dès maintenant avec vos clients qui prendra en charge cette nouvelle tâche, notamment dans le cas des dossiers en révision.

## Les questions techniques du mois

### *Un client peut-il avoir deux plateformes agréées différentes ?*

Oui, il peut s'agir d'une stratégie pertinente pour les clients équipés d'un logiciel métier spécifique qu'ils ne souhaitent pas abandonner. L'idée est de conserver leur logiciel de facturation connecté à une première plateforme pour l'émission, tout en déclarant une seconde plateforme pour la réception, connectée à votre logiciel de production.

### *Mon client n'apparaît pas dans l'annuaire : que dois-je faire ?*

Certains assujettis comme les BNC médicaux ou les SCI non soumises à TVA n'apparaissent pas encore dans l'annuaire de la facture électronique. L'administration a confirmé qu'il s'agissait d'un problème technique en cours de résolution. En attendant, l'inscription passe par votre éditeur de plateforme agréée qui dispose des interfaces nécessaires pour déclarer ces clients.

### *Que se passe-t-il si un client a déjà choisi une plateforme agréée via sa banque ?*

On peut toujours changer de plateforme sur le plan technique : l'annuaire centralisé se mettra automatiquement à jour dès qu'une nouvelle inscription sera effectuée. En revanche, attention aux engagements contractuels ! D'où l'importance de communiquer rapidement auprès de vos clients avant qu'ils ne signent auprès d'autres acteurs du marché.

## [E-Factu : votre outil gratuit pour préparer l'arrivée de la facture électronique dans vos cabinets](#)

Pour vous aider à anticiper cette transformation, l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France met à votre disposition gratuitement un outil simple et complet .  
[Téléchargez E-Factu dès maintenant !](#)

Téléchargez E-Factu

### Replay

#### « Analyser et transformer les flux du cabinet »

Atelier de la transformation du 3 décembre 2025 (1h30)

Cet atelier propose une vision d'ensemble des flux post-réforme. Au programme :

- cartographie complète des flux d'achats et de ventes ;
- distinction entre ce qui reste dans le champ de la facture électronique et ce qui en sort ;
- enjeux de communication pour conserver les flux face aux acteurs bancaires ;
- nouvelle obligation de e-reporting sur les achats internationaux ;
- application concrète de la réforme au cabinet lui-même.

VOIR LE REPLAY

#### « Secteur du transport et logistique »

Les Experts de la Factu #5 du 8 janvier 2026 (45 minutes)

Ce webinaire décrypte les cas d'usage liés à la gestion de flux complexes de facturation et de paiement dans un contexte de mobilité et de logistique. Au programme :

- gestion des multi-commandes et multi-livraisons avec leurs impacts en e-invoicing/e-reporting
- factures réglées par un tiers (carte logée, achats de voyage et déplacements professionnels)
- traitement des tickets de péage et des flux associés
- gestion de la détaxe et des règles fiscales spécifiques applicables.

VOIR LE REPLAY

## Agenda : vos prochains rendez-vous

**Atelier de la Transformation #4 - 20 janvier 2026 à 9h00 (1h30)**

Maîtriser les spécificités sectorielles

**Les Experts de la Factu - 29 janvier 2026 à 8h30 (45 minutes)**

Episode 6 : Commerce et distribution

[JE M'INSCRIS](#)

**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*  
Région Paris Ile-de-France

